

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie.villerspol@orange.fr

COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 11 décembre 2023

Villers-Pol, le 19 décembre 2023

Présents :

Mesdames GRAVELINE Anne, MARTEL Christelle, HUART Valérie et PAMART Véronique
Messieurs YZANIC Olivier, DESRUENNE Xavier, DUCLAYE Éric, LEULLIETTE Bernard, MASSON Jean, BUISSÉ Thierry et OLLIVIER Sébastien

Absents excusés :

Mme BERTON Hélène-Catherine (pouvoir donné à Mme GRAVELINE Anne)
Mme MOHAMED Paméla et M. LOTTEAU Daniel

Absents :

Mme BLARY Cindy

Secrétaire de séance :

MASSON Jean

Après l'appel des présents, la séance est ouverte ;

- **Approbation du conseil municipal du 11 octobre 2023**

Monsieur DESRUENNE demande à M le Maire que le propos qu'il répète inlassablement à chaque séance de conseil municipal soit inscrit au compte rendu.

« Je regrette que le Maire n'ait pas accepté la proposition de la remise en état du seul clocher de l'Église pour le mettre hors d'eau dans le cadre de la procédure de marché de gré à gré ouverte aux communes (marché public / marché de travaux / jusque 100 000€ / devis fait). J'avais pu indiquer que, dans le cadre du pacte Sambre Avesnois, nous étions éligibles aux subventions cumulables. »

M le Maire s'étant largement exprimé sur ce sujet, préfère ne pas répondre.

Le compte rendu est approuvé

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Présence de Madame DESBIENS, Directrice de l'école, pour expliquer le projet Nefle (projet éducatif)**

Convention NEFLE

Point ajourné lors du précédent conseil, M le Maire a invité Mme DESBIENS à répondre aux interrogations des élus sur le volet pédagogique du projet NEFLE : Notre Ecole Faisons La Ensemble

Mme DESBIENS met en valeur le programme proposé par l'éducation nationale, pour favoriser l'éducation de l'ensemble des élèves, soit la Mobilité, L'équité et l'écocitoyenneté.

Mobilité : favoriser l'activité physique des élèves, améliorer le bien-être à l'école, connaître le code de la route, développer et utiliser les mobilités douces.

L'équité : améliorer les résultats de tout élève, viser la réussite de tous, répondre aux besoins des élèves, améliorer les résultats aux évaluations nationales 6ème, acquérir des outils innovants et performants pour développer les compétences numériques des élèves.

L'éco-citoyenneté : sensibiliser au réchauffement climatique, développer l'éco-citoyenneté, développer l'engagement des élèves.

Ce projet nécessite du matériel, soit matériel numérique, robotique et outils innovants, du matériel spécifique pour élèves à BEP, matériel sportif et récréatif, tricycles et porteurs, tracés dans la cour d'une piste cyclable pédagogique, de jeux de terrains, matériel et équipement d'une salle de motricité.

Le financement :

Mme DESBIENS, précise que ses diverses démarches, pour monter ce projet résulte d'une subvention accordée par l'éducation nationale pour un montant de 37 000 €uros. Que l'éducation Nationale mets de l'argent sur la table pour Villers-Pol et que l'on aurait tort de ne pas en profiter. Que la commune sera en charge de valider les devis, mandater les diverses factures et récupérer la subvention.

Cette subvention sera versée à hauteur de 30 % à la signature de la convention et 70 % à la fin.

Mme DESBIENS reçoit peu de questions, mais des avis opposés sur l'utilisation du numérique à l'école, sont mis en avant par les élus.

M OLLIVIER estime inconcevable de rajouter du temps d'écran à des enfants qui en sont déjà surchargés et notamment aux regards de nombreuses études (écran et retard de langage par exemple). Que le retard informatique qu'on leur décèle arrivés au collège ne sera pas comblé avec des tablettes bien au contraire. Il se pose également la question de l'intérêt d'acquérir une imprimante 3D en primaire alors que les notions de géométrie en deux dimensions ne sont pas acquises.

Mme GRAVELINE rappelle que les enseignants suivent les programmes imposés par l'Éducation Nationale et qu'aujourd'hui l'utilisation du numérique à l'école est courant.

M. DUCLAYE, fait remarquer que nous sommes dans l'époque du numérique que cette utilisation par les scolaires est encadrée et reste raisonnable et éducative.

M. DESRUENNE, remercie Mme DESBIENS d'avoir travaillé ce dossier et souligne que le choix de l'éducation nationale à l'utilisation des tablettes en classe est une mauvaise route.

M. MASSON fait remonter le problème de stockage du matériel et sa maintenance,

M. LEULLIETTE souligne que le coût de fonctionnement va augmenter, en raison des consommables.

20 heures, Mme DESBIENS quitte la réunion ;

- **Autorisation donnée au Maire de signer la convention Nefle**

Monsieur le Maire,

- demande l'autorisation de signer la convention NEFLE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

M OLLIVIER Sébastien est parti avant cette présente délibération.

- **Tarifs 2024 : cantine, périscolaire, location salle des fêtes, salle Aquaterra, concessions cimetièrre, club informatique, location du matériel à disposition sur le site de l'étang, pompe à eau, tarif pour repas cantine (intergénérationnel),**

Il est proposé de garder les mêmes tarifs que l'année dernière mis à part pour la location du matériel de l'étang (barbecue), voir détails ci-après.

- ✓ Cantine :

API nous a informé qu'il y aurait aucun changement pour l'année 2024 sur leur tarif

Repas enfant :

- 4,10 € pour Villers-Pol et Orsinval
- 4,70 € pour les extérieurs aux deux communes

Panier repas : 1,10 € (dans le cadre d'un PAI : Projet d'Accompagnement Individualisé)

Cantine omission : 10€

Repas cantine intergénérationnel : 6,50 € (voir délibération cantine intergénérationnelle du 19/12/2023)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✓ Garderie :

- 1,40 € pour Villers-Pol et Orsinval
- 1,90 € pour les extérieurs aux deux communes jusqu'à 18h.

Tarif additionnel de 18h à 18h30 (délibération du CM du 18/07/2023) : 0,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✓ Location salle des fêtes

Le week-end :

- 440 € pour les Villers-Polois
- 550 € pour les extérieurs

Arrhes : 250€

La journée (de 08 h00 à 20 h 00) :

- 220 € pour les Villers-Polois
- 275 € pour les extérieurs

Arrhes : 150€

La caution est de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✓ Location salle Aqua Terra

La salle ne peut être réservée qu'à la journée jusqu'à 20h maximum.

La journée de 08 h00 à 20 h 00 :

- 165 € pour les Villers Polois
- 220 € pour les extérieurs

Arrhes : 150 €

La caution est de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✓ Achat de concessions cimetière

Cavurne :

- 100 € pour 30 ans
- 130 € pour 50 ans

Caveau 2 places :

- 240 € pour 30 ans
- 320 € pour 50 ans

Caveau 4 places :

- 350 € pour 30 ans
- 450 € pour 50 ans

Dépôt de cendres avec plaque gravée : 80 € fourniture et gravure effectuées par la mairie.

✓ **Club informatique**

10 € par an et par famille

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✓ **Location du matériel sur le site de l'étang**

En 2022 le tarif était de 50 € pour la location du barbecue.

Il est proposé d'ajuster le tarif à 30€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

✓ **Redevance pompe communale située aux 3 Goulots**

Le tarif est de 60 € pour les VILLERS-POLOIS et 100 € pour les « EXTERIEURS »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Quelques observations soient : continuer à être vigilant sur la qualité des repas, pas favorable à la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Mormal qui souhaite mutualiser la commande des repas. La mise en place de la nouvelle plage horaire de la garderie du soir de 18 h à 18 h 30 est fréquentée par 8 familles régulières. Il a été demandé d'ouvrir la garderie du matin à 7 heures. Les enseignants trouvent que les tarifs proposés sont attractifs, ceux-ci seront affichés à l'école. Pour le club informatique, on le mettra en valeur dans la prochaine gazette,

Sur l'utilisation du barbecue, le tarif est baissé de 20 €, car peu de personnes l'utilisent. Il est fortement recommandé de le faire nettoyer correctement par les utilisateurs.)

◆ **Tarif pour repas cantine intergénérationnel**

Monsieur le Maire,

Rappelle le nouveau service intergénérationnel, qui sera bientôt proposé aux Aînés, leur permettant une à deux fois par semaine de prendre leur repas à la cantine avec les élèves.

Le repas servi à l'assiette à partir de 65 ans, une fois par semaine, considéré à favoriser l'échange entre les aînés et les élèves peut être fixé à 6.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

● **Attribution des bons d'achats au personnel pour les fêtes de fin d'année,**

Propose de renouveler les bons d'achat offerts aux membres du personnel communal pour Noël. Soit reconduire le même tarif de 150 €uros.

Après discussion, sur la dernière inflation qui représente 13 % sur la consommation. Il est décidé d'offrir des bons d'achat de 160 € par agent par des cartes dans les magasins Intermarché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Autorisation donnée à M. Le Maire pour procéder à un recrutement contractuel pour un emploi Administratif**

Monsieur le Maire demande l'autorisation à établir un contrat de 1 à 3 ans renouvelable 1 fois, pour recruter Madame MOREAU Angeline.

Après un débat, Monsieur le Maire, ne voit pas moins de deux secrétaires au secrétariat de Mairie.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Demande de subvention 2024**

M le Maire rappelle l'historique de la démarche « Pont »

Suite au diagnostic du CEREMA dans le cadre du plan de relance qui a classé le pont du tordoir à 3.5 t, M le Maire a fait refaire une étude plus poussée que celle du CEREMA et avec l'autorisation du CM. Cette mission a été réalisée par le cabinet Théorem, afin de connaître la réelle capacité de charge du pont du Tordoir.

Théorem a mis à 26 t la capacité de charge du pont du Tordoir, à comparer avec la charge la plus importante connue actuellement qui est de 44 t passant sur le pont

Théorem a également chiffré un estimatif des travaux de renforcement du pont en gardant sa spécificité de pont en briques, ceux-ci s'élèvent à 226000 euros TTC.

M le Maire estime que les travaux de renforcement de ce pont sont utiles à la communauté et demande l'autorisation de déposer les demandes de subventions à l'état qui aide les communes à financer ce genre de travaux à travers les subventions DETR DSIL et FNADT. Les subventions possibles peuvent se monter à 50% du coût total des travaux HT.

Après une longue discussion, des conseillers sont surpris du montant des réparations. (Des questions se posent quant au sens de la circulation, diriger les tracteurs et camions sur d'autres rues, voir avec la sucrerie, la possibilité d'obtenir une aide, proposition est donné d'attendre un an pour ne pas se prononcer dans l'urgence, que cela représente beaucoup d'argent, que des travaux patrimoniaux sont prévus à l'église.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté :

POUR : 3

CONTRE : 3

ABSTENTION : 5

- **Délibération pour la mise à disposition des terrains nécessaires à la mise en place des points d'apports volontaires**

Après le choix des lieux pour la pose des bennes à verre, il y a lieu de délibérer pour la mise à disposition des terrains communaux auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Questions diverses**

M. LEULLIETTE explique qu'il y a lieu de procéder à un certificat administratif pour équilibrer le budget 2023. Du fait de l'augmentation de la taxe d'habitation en 2018 et de la nouvelle loi sur celle-ci, il y a lieu de prévoir une dépense de 7312 €uros.

Les éclairages de Noël seront installés et allumés à partir de jeudi et des petites guirlandes sont posées au sapin sur la place.

Fin de séance 21 h 30.

Fait à Villers-Pol le 19 décembre 2023

M. le Marie,
Olivier YZANIC



